

# AVIS DE FAILLITE

DANS L'AFFAIRE DE

**J. N. DUGUAY,**

**DE ST-ANTOINE DE LA BAIE DU FEBVRE,**

**FAILLI**

Les soussignés vendront à l'encan public, au bureau de Lamarche & Benoit, No 1709 rue Notre-Dame, Montréal,

**Mardi, le 28 avril 1896.**

les biens immeubles appartenant au failli comme suit :

1o Un terrain ou emplacement situé en le village de la paroisse de St-Antoine de la Baie du

Febvre, du, contenu de (106) cent six pieds de front sur (115) cent quinze pieds de profondeur, sans garantie de mesure avec maison en pierre à deux étages, maison "back store" en brique et une remise. Lequel terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la dite paroisse de St-Antoine de la Baie du Febvre, sous le numéro (520) cinq cent vingt et partie du lot (519) cinq cent dix-neuf.

2o Un terrain situé dans le village de la susdite paroisse du contenu de (84) quatre-vingt quatre pieds de front sur soixante-dix (70) de profondeur, avec maison en bois, hangar et autres bâtisses dessus construites. Lequel terrain connu et désigné sous le numéro (507) cinq cent sept des plan et livre de renvoi officiels du susdit cadastre.

3o Une terre située en la première concession des trente arpents de la dite paroisse de St-Antoine de la Baie du Febvre au nord du chemin de ladite concession, du contenu de cent vingt quatre pieds (124) de front sur un arpent de profondeur, de là apprend deux arpents et trois quarts (2 3/4) de largeur sur trente-deux arpents (32) de profondeur, le tout plus ou moins ; avec maison, grange et autres bâtisses occupées pour manufactures de clôture en broche et bottes à fromage. Laquelle terre étant les numéros deux cent trente-deux, deux cent trente-trois, deux cent trente-quatre, deux cent trente-cinq, cinq cent quarante-cinq, et partie sur l'ouest du numéro cinq cent quarante-quatre et partie nord du numéro cinq cent quarante-six (232, 233, 234, 235, 545 et partie de 544 et 546).

4o Un terrain situé en la première concession de la susdite paroisse, du contenu de quatre-vingt pieds (80) de front sur (61) soixante de profondeur, avec une fromagerie sus-érigée, comprenant : une bouilloire, deux vattes presses, moules, balance et autres accessoires de fromagerie de première classe. Lequel terrain étant connu comme faisant partie du lot numéro quatre cent-huit (408) du susdit cadastre.

5o Une terre située en les troisième et quatrième concessions de la dite paroisse de St-Antoine de la Baie du Febvre, du contenu de (3) trois arpents de front sur vingt-cinq arpents (25) de profondeur, de là reprend quatre arpents et demie de largeur (4 1/2) sur (16) seize arpents de profondeur, de là reprend qu'un (1) arpent de largeur sur (20) vingt de profondeur, le tout plus ou moins ; avec maison en pierre, hangar, granges et autres dépendances sus-

érigées. Laquelle terre est connue et désignée sous le numéro (889) huit cent quatre-vingt-neuf et partie-nord-est du numéro (987) neuf cent quatre-vingt sept du susdit cadastre.

6o Un terrain situé en la concession de Hart ville, en la paroisse de St Zéphirin de Courval, du contenu de trois quarts d'arpent de front, sur un arpent de profondeur, avec maison, magasin, hangar et autres bâtisses servant de fromagerie avec matériel et accessoires d'une fromagerie de première classe. Lequel terrain connu et désigné sous le numéro (17) dix-sept du cadastre de la susdite paroisse de St Zéphirin de Courval.

7o Un terrain situé en la concession. Grande terre en la paroisse de St François du Lac contenant 1/2 arpent de front sur 1/2 arpent de profondeur, avec une bâtisse servant de fromagerie, comprenant : bouilloire, vattes, presses, moules et autres accessoires. Lequel terrain faisant partie du lot numéro cent quatre-vingt-quinze (195) du cadastre officiel pour la paroisse de St François du Lac.

8o Une portion de terre située en la concession Grande Terre en la paroisse de St François du Lac de la contenance de cent dix (110) pieds de longueur sur quatre-vingt-dix de profondeur, mesure anglaise, avec bâtisse servant de fromagerie et beurrierie comprenant de x vattes, deux presses, moules, balances et autres accessoires de première classe. Laquelle portion de terre faisant partie du numéro deux cent cinquante-huit (258) du cadastre officiel pour la dite paroisse de St François du Lac.

9o Les trois quarts indivis de droit de commune dans la commune de la seigneurie de la Baie St-Antoine, appelée la Baie du Febvre, etant les trois quarts indivis du numéro un du cadastre officiel, pour la dite paroisse de St-Antoine de la Baie du Febvre.

10o Une obligation créée en vertu d'un bail à rente foncière et annuelle de dix dollars par J. N. Duguay à Hyacinthe Champagne, reçu devant J. L. Belcourt, N. P., le 30 mai 1890, hypothéquant un terrain ou emplacement du contenu d'un quart d'arpent de front sur un demi arpent de profondeur, plus ou moins, connu et désigné comme faisant partie du côté sud-ouest du lot numéro cinq cent soixante et un du cadastre officiel pour la susdite paroisse.

11o Deux actions de la Banque Ville-Marie. Deux parts dans la compagnie d'imprimerie le "Sorelois".

La dite vente sera faite sujette aux hypothèques et autres charges dont ces immeubles peuvent être grevés et de plus sujette aux frais de la vente. Un dépôt de 10 p. c. sera exigible sur adjudication. Pour autres informations, s'adresser à

**LAMARCHE & BENOIT,**

1709 rue Notre-Dame, Montréal.

**BENNING & BARSALOU,**

Encanteurs.

## A VIS DE FAILLITE

Dans l'affaire de

**BLOUIN, GIRARD & COLLARD,**

Entrepreneurs de St. Louis du Mile-End, près de Montréal, FAILLIS.

Les soussignés vendront à l'encan public au bureau de Chs. Desmarteau, No 1598 rue Notre-Dame, Montréal,

**Jeu'di, le 30 avril 1896, à 11 hrs A.M.**

les immeubles suivants, savoir :

Un immeuble situé à St-Louis du Mile-End, comprenant trois lots de terre désignés sous les Nos 16, 17 et 18, de la subdivision officielle du lot de terre connu et désigné sous le numéro 10, aux plan et livres de renvoi officiels ; et une lisière de sept pieds de largeur sur toute la profondeur du lot No. 15, de la dite subdivision du dit lot No. 10, qui se trouve voisine du dit lot No 16, avec maisons et autres bâtisses dessus érigées, formant l'encolure nord-est des rues St-Laurent et St-Eugène.

Pour autres informations s'adresser à

**CHARLES DESMARTEAU,**

Curateur.

1598, rue Notre-Dame, Montréal

**MARCOTTE FRERES, Encanteurs.**

## A VIS DE FAILLITE

DANS L'AFFAIRE DE

**PHILOMÈNE DUFOUR,**

Modiste,

3632 rue Notre-Dame, St. Henri, FAILLIE.

Les soussignés vendront à l'encan public, aux salles d'encan de **MARCOTTE FRERES**, No 69 rue St-Jacques, Montréal,

**Jeu'di, le 30 courant, à 11 heures a. m.,**

l'actif de la faillite, comme suit :

Stock de modes, chapeaux, fleurs, etc.....	\$1049 74
Roulant et ameublement du magasin.....	67 65
Dettes de livres d'après liste.....	62 01
	<b>\$1170 40</b>

Le tout sera ven u pour argent comptant. Le magasin sera ouvert pour inspection, Mercredi, le 29 avril. L'inventaire et la liste des dettes de livres en vue à nos bureaux.

Pour toutes autres informations, s'adresser à

**BILODEAU & RENAUD,**

Cessionnaires,

15, rue St-Jacques.

**MARCOTTE FRERES,**  
Encanteurs.

## LA COMPAGNIE DES CHARS URBAINS DE MONTRÉAL

Un dividende intérimaire de quatre pour cent (4 p.c.) sur le fonds capital payé de cette compagnie a été déclaré ce jour pour le semestre fini le 31ème jour de mars dernier, payable aux nouveaux bureaux de la compagnie, au coin de la rue Craig et de la Côte de la Place d'Armes, le et après

**Jeu'di, le 7e jour de mai.**

Les livres de transfert seront fermés depuis le 25ème jour d'avril, jusqu'au 7ème jour de mai, les deux jours inclus. Par ordre du bureau,

**E. LUSHER, Secrétaire,**

10 Avril 1896.

7-8

## A VIS DE FAILLITE

DANS L'AFFAIRE DE

**GEO. SMITH,**

LACHINE, P. Q.

Les soussignés vendront à l'encan public, au No 69 rue St Jacques, Montréal,

**Vendredi, le 1er Mai 1896, à 11 heures a. m.,**

l'actif de la faillite comme suit :

Fonds de commerce de nouveaux, chaussures, articles de pharmacie, etc .....	\$3,147 00
Mobilier du magasin.....	253 60
	<b>\$3,400 00</b>

Dettes de livres d'après liste..... 215 38

Le magasin sera ouvert le 30 avril.

**KENT & TURCOTTE,**

97 rue St-Jacques, Montréal.

**MARCOTTE FRERES, Encanteurs.**

## VENTE PAR LE SHÉRIF.

**F. F.—No. 1298—Caroline Scotte et al, vs. Joseph Viau.**

Un lot de terre situé dans la quatrième concession de la paroisse de Boucherville, district de Montréal ; le dit lot de terre connu sous le numéro cent cinquante et un (151), sur les plan et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Boucherville. A distraire du dit lot de terre le chemin public connu comme le nouveau chemin qui la traverse—avec maison, grange et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Boucherville, le DEUXIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

**F. F.—No. 13603—Charles Gareau vs. Celestin Pilon.**

Une terre située dans la paroisse de Saint-Ignace du Coteau du Lac, comté de Soulanges, connue et désignée sous le numéro cent quarante huit (No 148) des plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Ignace du Coteau du Lac, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins sans garantie de mesure précise ; avec maison et autres bâtisses dessus construites ; mais à distraire de la susdite terre le terrain vendu à Sa Majesté la reine Victoria pour la construction du canal de Soulanges.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Ignace du Coteau du Lac, le DEUXIEME jour de MAI prochain à DIX heures de l'avant-midi.

**F. F. No. 1059 James Sweeney vs. Aimé Lesorbéau.**

Ces deux certains emplacements dans le quartier d'Hochelaga, cité de Montréal, sur le chemin de la Côte de la Visitation, faisant partie du lot numéro cent quarante-huit (No. 148), sur le plan et au livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga, district de Montréal, et situés au coin d'une rue qui sera la continuation de la rue Frontenac et le dit chemin de la Côte de la Visitation—avec les bâtisses dessus construites ; l'un des dits emplacements contenant cinquante pieds de largeur par une profondeur de cent pieds dans la ligne du côté sud-ouest, et de cent trente-cinq pieds dans la ligne du côté nord-est, et cinq mille sept cents pieds en superficie ; borné au nord-ouest par le dit chemin, du côté nord est et en arrière par d'autres parties par le dit lot officiel cent quarante huit, et du côté sud-ouest par la continuation de la rue Frontenac ; et l'autre des dits emplacements contenant cinquante pieds de largeur par une profondeur de cent vingt-sept pieds dans la ligne du côté nord-est, et de cent pieds dans la ligne sud-ouest, et cinq mille sept cents pieds en superficie ; et borné au nord-ouest au chemin de la Côte de la Visitation, en arrière au sud-est et du côté sud-ouest par d'autres parties de dit lot officiel, et du côté nord-est par la rue Frontenac.

Pour être vendus lot par lot, en mon bureau, en la cité de Montréal le DEUXIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

**J. R. THIBAUDEAU,**  
Shérif.

Bureau du Shérif,  
Montréal avril 1896.